

M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 0

Absents sans procuration : 2

Date de la convocation : 15/10/2025

Date d'affichage : 16/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO,
Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe
BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique
PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur
Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothee NICOLAS et Monsieur Ludovic
GAUTIER.

Etaient absents : Monsieur José ORTEGA, Madame Delphine HARDY.

Monsieur Ludovic GAUTIER a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET 2 : COMMERCE MULTISERVICES-BAIL : Information relative à la signature du bail commercial du
commerce multiservices situé au 18 place Saint-Martin :**

Vu les délibération du 28 janvier 2025 et du 25 mars 2025 approuvant le corps du bail commercial entre la commune,
en qualité de bailleur, et Mme Cécile Capitaine, en qualité de future locataire, avec un loyer aménagé,

Considérant qu'une semaine avant la date de signature du bail initialement fixée au 13 octobre 2025, Mme Capitaine a
sollicité l'insertion d'une clause de non-concurrence, refusée par Monsieur le Maire pour des raisons d'intérêt général
et de gestion du domaine privé ;

Considérant que Mme Capitaine a ensuite demandé l'ajout d'une clause relative à la « petite restauration » ainsi qu'une
clause « vente de biens divers », conditionnant la signature du bail à l'acceptation de ces ajouts ;

Considérant que, consultés sur ces demandes successives, les conseillers municipaux ont accepté uniquement
l'insertion de la clause « petite restauration » et décidé de ne plus modifier le bail au-delà de cette version ;

Considérant qu'à la suite de nouveaux échanges avec Mme Capitaine, cette dernière a finalement accepté de signer le
bail commercial dans sa version du 15 octobre 2025, conforme aux décisions des élus;

Mme Cécile Capitaine a signé, ce jour **21 octobre 2025**, le bail commercial portant sur le local communal du **18 place
Saint-Martin**, en présence du notaire, de Monsieur le Maire et de ses quatre adjoints.

Le bail est ainsi conclu conformément aux délibérations des **28 janvier et 25 mars 2025**, intégrant la clause "**petite
restauration**" validée par les conseillers municipaux

L'ouverture du commerce multiservices est prévue à compter du **1er novembre 2025**.

Le présent exposé est porté à la connaissance du Conseil Municipal pour information.

Secrétaire de séance,
Ludovic GAUTIER

Extrait Certifié Conforme

Le 21/10/2025.

Le Maire,
Luc NORMAND

